

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Pour des loisirs lacustres préservant le climat
Initiant-e(-s) : Olivier THORENS

Ce postulat propose que les embarcations de loisirs louées sur les espaces du bord du Léman mis à disposition par la ville, soient propulsées uniquement sans émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 au plus tard.

La ville de Lausanne met à disposition deux espaces sur les rives du Lac pour la location de bateaux, un se trouvant dans le parc du Bourget à Vidy et un autre dans le vieux port d'Ouchy. Les sociétés exploitant ces espaces louent principalement des embarcations à propulsions humaines (pédalos, paddles, etc) mais aussi des bateaux propulsés par des moteurs thermiques.

Les menaces du changement climatique imposent de réduire rapidement toutes émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, et afin d'être cohérent avec le plan Climat mené par la municipalité et adopté par notre conseil, mais aussi pour limiter la pollution de l'eau, ce postulat propose que le mode de propulsion des bateaux loués sur les espaces mis à disposition par la ville soit sans émissions de gaz à effet de serre (ou autre polluant) et favorise la propulsion par la force humaine, en tout cas avant 2030.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- conditionner le renouvellement des concessions des espaces de locations de bateaux (et autres embarcations lacustres) sur les rives du Léman, à la mise à disposition d'embarcations propulsées uniquement sans émissions de gaz à effet de serre, et favorisant la propulsion par la force humaine
 - que ces conditions soit appliquées avant 2030 dans tous les cas.
-

Lausanne, le 17 septembre 2024

Signataire(s) :

M. Valéry BEAUD



Mme Tatiana TAILLEFERT BOTTINO



Conseil communal de Lausanne

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

1